

PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Conservation régionale
des monuments historiques
Affaire suivie par :
Hélène de Carbonnières

Tél. (33) [0]4 72.00.43.51. (secrétariat 04.72.00.44.75.)
courriel : helene.de-carbonnieres@culture.gouv.fr

Monsieur Stéphane BERTIN
Président de l'association Vaulx-en-Velin
Village

39 rue Franklin

69120 VAULX-EN-VELIN

Lyon, le

26 JUIL. 2013

Réf : 2013-145/JB/CB

Monsieur le Président,

Conformément à la législation en vigueur, la demande de protection au titre des monuments historiques relative au château médiéval de Vaulx-en-Velin a été soumise à la délégation permanente de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) lors de sa séance du 2 juillet 2013.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la délégation permanente a estimé que cet édifice présente un intérêt justifiant la poursuite de la procédure. En conséquence, un dossier de protection complet sera constitué par mon service puis soumis à l'avis de la CRPS réunie en séance plénière.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur régional-adjoint
des affaires culturelles,


Bertrand MUNIN

Copie à : service territorial de l'architecture et du patrimoine du Rhône

Association

Vaulx en
Velin Franklin
69120 VAULX EN VELIN
06 87 42 80 12
president@avvv.fr



Mairie de Vaulx-en-Velin
Madame La Maire
Place de la Nation
69120 Vaulx-en-Velin

Vaulx-en-Velin, le 19 mai 2014

Objet : Classement du Château du Village

Madame la Maire,

En Janvier 2013, notre Association demandait officiellement à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) le classement du château delphinal du Village de Vaulx-en-Velin comme monument historique. Par courrier de juillet 2013 (voir pièce jointe), le Directeur Régional-Adjoint des Affaires Culturelles nous confirmait le lancement d'une procédure complète de protection de ce monument.

Nous connaissons votre souci de la préservation du patrimoine de nos quartiers et le château en est une pièce maitresse. Dans ce cadre nous souhaitons que vous puissiez, aux côtés des associations locales (dont l'AVVV), réaffirmer officiellement le souci de la ville de voir aboutir le dossier de classement du château comme monument historique et lancer en collaboration avec les services de l'Etat un plan de rénovation pluriannuel du château pour en faire ce qu'il n'aurait pas dû cesser d'être : un fleuron du patrimoine du Moyen-Age de l'Est lyonnais.

Nous comptons sur votre engagement pour la préservation du patrimoine et de notre histoire.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'expression de nos salutations les meilleures.

Maurice Morel
Président AVVV

Copie : Adjoints urbanisme : C BERTIN, S GOMEZ / site web

Copie à : services territoriaux de l'architecture et du patrimoine du Rhône